

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉCONOMIE VERTE ET DU  
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

-----

**CABINET**



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le

12 MAI 2020

N° 2020-192 /MEEVCC/CAB/SP-CNDD/DCCI

*Le Ministre*

*A*

**Monsieur Sveinung Rotevatn,  
Ministre du Climat et de  
l'Environnement de la Norvège**

OSLO

**Objet :** Contribution du Burkina Faso à la  
déclaration ministérielle à la 5<sup>ème</sup> Assemblée  
des Nations Unies pour l'Environnement du  
PNUE

**Réf :** lettre n°19/1039 du 24 avril 2020

**Monsieur le Ministre,**

Le Burkina Faso, par ma voix, tient à vous féliciter pour l'excellente conduite des travaux du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement.

Nous saluons l'initiative prise par l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement du PNUE pour partager de façon inclusive nos idées sur les grandes préoccupations environnementales de l'heure, et ce, dans le contexte combien difficile de la lutte contre la pandémie du COVID-19.

Le Burkina Faso considère que les efforts à consentir pour un développement durable de tous les pays doivent être soutenus avec la même intensité que ceux qui sont conduits dans la lutte contre le COVID 19.

A cet effet, nous invitons la communauté internationale à soutenir la vision des Nations Unies qui est de « **Vivre en harmonie avec la nature à l'orée 2050** ». Cela suppose que chaque Etat parvienne à vivre dans un environnement sain débarrassé de toute pollution et de déchets divers.

Dans la plupart des pays du Sahel et particulièrement au Burkina Faso, la sécheresse et la désertification sont un handicap majeur pour la poursuite des objectifs du développement durable. Ces deux facteurs sont de nos jours exacerbés par les effets du changement climatique et de la croissance démographique. Ils ont pour conséquences :

- la régression du couvert végétal et la fragilisation des écosystèmes estimés à 5,16 millions d'hectares de terres entre 2002 et 2013, soit l'équivalent de 19% du territoire national ;
- la baisse et/ou perte de la fertilité des terres ;
- l'appauvrissement de la diversité biologique.

Aussi, la déclaration ministérielle doit-elle mentionner l'interdépendance et la nécessaire complémentarité entre l'urgence de nourrir l'humanité que prônent les politiques et les programmes de sécurité alimentaire et l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de la nature qu'il est possible d'atteindre en appliquant les bonnes pratiques connues de nos jours.

C'est pourquoi le Burkina Faso, suggère que la déclaration ministérielle de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement du PNUE mette l'accent sur :

- la neutralité carbone en plaçant par exemple les écosystèmes au centre d'une action climatique ambitieuse (développement des solutions fondées sur la nature) ;
- les synergies et des compromis entre le changement climatique et les réponses à la perte de biodiversité en tenant compte des récents rapports du GIEC et de l'IPBES ;
- l'optimisation de la séquestration du carbone dans l'usage des sols, tout en conservant la biodiversité ;
- une réponse adéquate à la perte accélérée de la biodiversité à travers la mise en œuvre effective du nouveau cadre mondial sur la biodiversité post 2020 en cours de finalisation.

En outre, la déclaration doit contenir des appels pressants aux pays pour qu'ils mettent l'accent sur les évaluations d'impact des politiques, programmes, projets et cadres institutionnels et juridiques en vigueur dans les secteurs à fort impact sur la nature et ses ressources.

Veillez agréer **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma considération distinguée.

  
  
**Batio BASSIERE**  
*Officier de l'Ordre National*